



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

A V I S P U B L I C

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite Municipalité.

QUE lors de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lambton, se tenant le 12 mars 2019 à 19h30, au 158, chemin J-Cyrille-Bureau à Lambton, le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure de Madame Linette Beaudoin.

Nature et effets :

Permettre des travaux de déblai dans la rive consistant à enlever une partie du talus sur une largeur de 5 m maximum, généré par la poussée des glaces au cours des années, et ce, aux fins d'aménagement d'un accès au lac.

Identification du site concerné :

Le lot 5 687 884, cadastre du Québec, situé au 200, chemin du Petit-lac.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À LAMBTON, CE 18^e JOUR DE FÉVRIER 2019.

Marcelle Paradis

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication-

Je, Marcelle Paradis, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lambton, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure de Madame Linette Beaudoin à la porte de l'église Saint-Vital de Lambton et à la porte de l'Hôtel de Ville de Lambton en date du 18 février 2019.

Marcelle Paradis,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2018.02.18

Date